TARIFICATION DES CONTRÔLES

Type de contrôle		Taille du bâtiment	Périodicité des contrôles	Montant de la redevance (HT)
INSTALLATIONS NEUVES OU A RÉHABILITER				
Contrôle de conception				132 €
Contrôle de l'exécution des travaux				300 €
Contre-visite (en cas de travaux à réaliser suite au contrôle de l'exécution des travaux)				300 €
INSTALLATIONS EXISTANTES				
Contrôle périodique		1 à 4 logements	6 ans	156 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances	4 ans	312 €
Contrôle périodique avant vente	**Installation n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle**	1 à 2 logements		300 €
		3 à 4 logements		420 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances		600 €
	Installation ayant déjà fait l'objet d'un contrôle	1 à 2 logements		300 €
		3 à 4 logements		420 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances		600 €
Contrôle périodique exceptionnel (à la demande de l'usager ou du maire au titre de son pouvoir de police)		1 à 2 logements		300 €
		3 à 4 logements		420 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances		600 €
Plus-Value pour bien non accessible par la route		/		240 €

SANCTIONS FINANCIÈRES

Type de sanction	Montant (€ TTC)
Absence d'installation	Montant de la redevance de contrôle périodique non majorée
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	Montant de la redevance de contrôle périodique majorée de 400 %
Non réalisation des travaux prescrits	